



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202606D057

Accusé de réception en préfecture  
001-210104436-20260609-202606D057-DE  
Date de télétransmission : 09/06/2026  
Date de réception préfecture : 09/06/2026

Département de l'Ain  
Arrondissement Bourg  
en Bresse

**VILLARS LES  
DOMBES**

Date de la séance :  
**5 Juin 2026**

Nombre de  
conseillers

En exercice : 29

Présents : 19

Absents : 2

Votants : 27

Date de la  
convocation :  
**29 Mai 2026**

Domaine  
Ressources  
Humaines  
Pour : 27  
Contre :  
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-six, le cinq Juin, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Mme Isabelle DUBOIS, Maire.

Madame Véronique PEYROL a été élue secrétaire de séance.

**PRÉSENTS** : I. DUBOIS –V.PEYROL - J. LEDUC – C. DULONG — L. MEURGUES-I.VAURES – J. BERTHET - A. DUPERRIER - F. JANET - J. SCANDOLA - TNP RUCÉL - K. DOS PRAZERES – C. GABON – P. SALOMON – – B. GLAIZAL - F. CANARD - -R.MAGNY - S.BAUDIN – D. MILLOT

**ABSENTS** :

N. CHATAIN a donné pouvoir à I. VAURES  
N. SANCAR a donné pouvoir à I. DUBOIS  
C. SEMINARA a donné pouvoir à V. PEYROL  
D. OZANT a donné pouvoir à J. SCANDOLA  
G. POCHON a donné pouvoir à J. LEDUC  
S. VILLEMONT a donné pouvoir à L. MEURGUES  
P.NOBLET a donné pouvoir à F. CANARD  
Jan BULTEZ-GOBERT a donné pouvoir

S. GUEDON  
P-Y GARREAU

## ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

VU le code général de la collectivité et notamment son article L332-23 1°,  
VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

**CONSIDERANT** qu'en raison du surcroît de travail conséquent aux services techniques de la commune :  
Il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent technique

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent technique à compter du 1er Juin 2026 de 6 mois
- **PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35/35ème heures hebdomadaire.
- **DECIDE** que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire C1 des adjoints techniques
- **HABILITE** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

*Pour extrait conforme.*

Fait à Villars-les-Dombes, le 9 Juin 2026

Le Maire,

Le Maire

Isabelle DUBOIS

  


Isabelle DUBOIS